

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général – SG/SPES

Décision du 27 avril 2015 relative à la représentation des membres des organisations syndicales au conseil de perfectionnement de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

NOR : DEVK1420827S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'École nationale des techniciens de l'équipement, notamment l'article 7,

Décide :

Article 1^{er}

Compte tenu des résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et en application de l'article 7.5 de l'arrêté du 25 novembre 1996 susvisé, les sièges des représentants des organisations syndicales sont répartis comme suit : CFDT : 1 ; CGT : 1 ; FO : 1 ; UNSA : 3.

Article 2

Sur proposition des organisations syndicales sont désignés membres du conseil de perfectionnement de l'ENTE les personnes dont les noms suivent :

Membres titulaires

Mme ROUSSEAU (Isabelle).	CFDT
Mme RETHORE (Laurence).	CGT
M. GLACET (Jean-Pierre)	FO
M. MIRMAND (Hervé).	UNSA
M. FALLOURD (Laurent).	
Mme PICAUT (Françoise).	

Membres suppléants

M. CAMEL (Jean-André).	CFDT
Mme TATOT (Fabienne).	CGT

FO

Mme DAUBERCIES (Emmanuelle).

UNSA

M. FRIAUD (Jérôme).

M. MOUSSU (Pascal).

Mme DUVAL (Marie-Christine).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 avril 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du chef du service du pilotage
et de l'évolution des services :
*L'adjoint au chef du service du pilotage
et de l'évolution des services,*
E. FISSE